

# ANTHROPEN

Le dictionnaire francophone d'anthropologie ancré dans le contemporain

## VIOLENCE EXTRÊME

Moussaoui, Abderrahmane  
Université Lyon 2 et LADEC, France

Date de publication : 2020-10-25

DOI: <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.134>

[Voir d'autres entrées dans le dictionnaire](#)

Même si la guerre, comme destruction de masse, a été très tôt au centre des intérêts de la discipline, l'anthropologie ne l'a jamais caractérisée comme une «violence extrême». Ce qui pose d'emblée la question en termes autres que quantitatifs. L'extrême dans la violence n'est pas forcément dans l'importance du nombre de ses victimes. Il faut y ajouter d'autres dimensions, comme l'inanité de l'acte, son apparente gratuité, son degré de cruauté et le non-respect des règles et normes partagées. Celles de la guerre, par exemple, imposent de ne s'attaquer qu'à l'ennemi armé et d'épargner les civils, de soigner les blessés, etc. La violence extrême passe outre toutes ces normes et règles et s'exerce avec une cruauté démesurée.

La Première Guerre mondiale constitue, aux yeux des défenseurs de cette thèse (Cronier s.d.), le moment inaugural dans le franchissement d'un tel seuil. Car c'est dans cette guerre que fut utilisé pour la première fois le bombardement aérien, lié à l'ère industrielle, exterminant de nombreuses populations civiles non armées. Associée aux affrontements et insurrections débordant les cadres étatiques, l'expression peut désormais inclure également des faits commis dans le cadre des guerres conduites par des États. La violence extrême est une agression physique et une transgression outrancière d'une éthique partagée.

Qu'elle s'exerce lors d'une guerre ou dans le cadre d'une institution (violence institutionnelle), elle est une violence extrême dès lors qu'elle use de moyens estimés inappropriés selon les codes communs et les sensibilités partagées. Les manières et les moyens d'agir doivent être proportionnels à l'objectif visé; et toute outrage délégitime l'acte de violence, quand bien même celui-ci relèverait de «la violence légitime», monopole de l'État.

ISSN : 2561-5807, Anthropen, Université Laval, 2020. Ceci est un texte en libre accès diffusé sous la licence CC-BY-NC-ND, <https://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/>

Citer cette entrée : Moussaoui, Abderrahmane (2020-10-25), Violence extrême. Anthropen. <https://doi.org/10.17184/eac.anthropen.134>

Le qualificatif extrême vient donc spécifier un type de violence qui atteint ce point invisible ou imprévisible, en bafouant l'ordre conventionnel. Aller à l'extrême, c'est aller au-delà du connu et de l'imaginable. La violence extrême est donc celle qui dépasse une limite se situant elle-même au-delà des limites connues ou considérées comme impossibles à franchir. Elle renvoie à ce qui dépasse l'entendement par son ampleur ou sa «gratuité», car ce sont ses finalités qui rationalisent la guerre et toute autre forme de violence. Dépourvue de toute fonctionnalité, la violence extrême n'a d'autres buts qu'elle-même (Sofsky 1998). En d'autres termes, la violence extrême est ce qui oblitère le sens en rendant vaines (ou du moins imperceptibles) les logiques d'un acte jusque-là appréhendé en termes d'utilité, de fonctionnalité et d'efficacité.

La violence est extrême quand elle paraît démesurée par le nombre de ses victimes (génocide, nettoyage ethnique, meurtres et assassinat de masse); mais elle l'est d'autant plus, et le plus souvent, quand elle est accompagnée d'un traitement cruel, froid et gratuit: dépeçage, brûlure, énucléation, viols et mutilations sexuelles. Outrepassant l'habituel et l'admissible, par la démesure du nombre de ses victimes et le degré de cruauté dans l'exécution de l'acte, la violence extrême se situe dans un «au-delà» dont le seuil est une ligne mouvante et difficilement repérable. Son «objectivation» dépend à la fois du bourreau, de la victime et du témoin, tous façonnés par des constructions culturelles informées par les contextes historiques et produisant des sensibilités et des «esthétiques de réception» subjectives et changeantes.

La violence extrême est, nécessairement, d'abord une question de sensibilité. Or celle-ci est non seulement une subjectivation mais aussi une construction historiquement déterminée. Pendant longtemps et jusqu'au siècle des Lumières, le châtiment corporel fut, pour la justice, la norme dans toute l'Europe. Les organes fautifs des coupables sont maltraités publiquement. On exhibait les femmes adultères nues et on leur coupait les seins; on coupait les langues des blasphémateurs et les mains des voleurs. Le bûcher était réservé aux sodomites, aux hérétiques et aux sorcières. On crevait les yeux (avec un tisonnier incandescent) du traître. Les voleurs de grand chemin subissaient le châtiment d'être rompus vifs. On écartelait et on démembrait le régicide. La foule se pressait pour assister à ces spectacles et à ceux des supplices de la roue, des pendaisons, de la décollation par le sabre, etc. Placidement et consciencieusement, les bourreaux ont appliqué la «terreur du supplice» jusqu'au milieu du XVIIIe siècle (Meyran 2006). Il a fallu attendre les Lumières pour remplacer le corps violenté par le corps incarcéré. Aujourd'hui insupportables aux yeux du citoyen occidental, certains de ces châtiments corporels administrés avec une violence extrême sont encore en usage dans d'autres sociétés.

Après les massacres collectifs qui ont marqué la fin du XXe siècle, les travaux de Véronique Nahoum-Grappe portant sur le conflit de l'ex-Yougoslavie vont contribuer à relancer le débat sur la notion de «violence extrême», comme elle le rappellera plus tard:

«Nous avons utilisé la notion de “violence extrême” à propos de la guerre en ex-Yougoslavie [...] il désignait pour nous [...] toutes les pratiques de cruauté “exagérée” exercées à l'encontre de civils et non de l'armée “ennemie”, qui semblaient

dépasser le simple but de vouloir s'emparer d'un territoire et d'un pouvoir» (Nahoum-Grappe 2002: 601).

Elle expliquera plus loin qu'après dix années de ces premières observations, ce qu'elle tentait de désigner relève, en fait, d'une catégorie de crimes graves, usant de cruauté dans l'application d'un programme de «purification ethnique». Catherine Coquio (2005) parle également de «programme politique» derrière tout exercice de la violence extrême, alors que Kilani (2006) précise que la mobilisation symbolique est nécessaire pour démultiplier l'efficacité de l'acte de violence extrême et atteindre l'objectif recherché, celui de l'annihilation totale de l'autre/l'ennemi.

Pourtant, quel que soit le critère invoqué, le phénomène n'est pas nouveau et loin d'être historiquement inédit. Si l'on reprend l'argument du nombre et de l'apparente gratuité de l'acte, le massacre n'est pas une invention du XXe siècle et ne dépend pas de la technologie contemporaine. On peut remonter assez loin et constater que dans ce domaine, l'homme a fait feu de tout bois, comme le montre David El Kenz dans ses travaux sur les guerres de religion (El Kenz 2010, 2011). Parce que les sensibilités de l'époque admettaient ou toléraient certaines exactions, aux yeux des contemporains celles-ci ne relevaient pas de la violence extrême. Quant aux cruautés et autres exactions perpétrées à l'encontre des populations civiles, bien avant Auschwitz et l'ex-Yougoslavie, l'humanité en a souffert d'autres. Grâce aux travaux des historiens, certaines sont désormais relativement bien connues, comme les atrocités commises lors des colonnes infernales dans la guerre de Vendée ou le massacre de May Lai dans la guerre du Viêt Nam. D'autres demeurent encore méconnues et insuffisamment étudiées. Les exactions menées lors des guerres coloniales et de conquête sont loin d'être toutes recensées. La mise à mort, en juin 1845, par «enfumade» de la tribu des Ouled Riah, dans le massif du Dahra en Algérie, par le futur général Pélistier est un exemple qui commence à peine à être porté à la connaissance, en France comme en Algérie (Le Cour Grandmaison 2005). Qu'elle soit ethnique ou sociale, qu'elle soit qualifiée de purification ethnique ou d'entreprise génocidaire, cette extermination qui passe par des massacres de masse ne peut être qualifiée autrement que de violence extrême.

Qu'elle s'exerce sur un individu ou contre un groupe, la violence extrême se caractérise presque toujours par un traitement cruel, le plus souvent pensé et administré avec une égale froideur; une sorte d'«esthétisation de la cruauté». Pour le dire avec les mots de Pierre Mannoni, la violence extrême use d'un certain «maniérisme de l'horreur», ou de ce qu'il appelle «une tératologie symbolique » (Mannoni 2004: 82-83), c'est à dire l'art de mettre en scène les monstruosité.

Motivée par un danger ou une menace extrême justifiant, aux yeux du bourreau, une réponse extrême, cette violence extrême a pu s'exécuter par la machette (Rwanda) ou par des chambres à gaz, comme par d'autres moyens et armes de destruction massive. C'est l'intégrité du corps social et sa pureté que le bourreau «croit» défendre en recourant à une exérèse... salvatrice.

La cruauté fait partie de l'arsenal du combattant qui s'ingénie à inventer le scénario le plus cruel en profanant l'intime et le tabou. Françoise Sironi et Raphaëlle Branche (2002) le montrent à propos d'une des expressions de la violence extrême. L'efficacité destructrice de la torture est obtenue entre autres par la transgression de tabous culturels et par l'inversion qui rend perméables toutes les limites entre les dedans et les dehors. Réinjecter dans le corps ce qui est censé en être expulsé (excréments, urine, vomissements), féminiser et exposer les parties intimes ou les pénétrer en dehors de la sphère intime, associer des parties démembrées d'un corps humain à celles d'un animal, sont autant de manières de faire violence extrême. Cette inversion transgressive use du corps de la victime pour terroriser le témoin et le survivant.

Outrepassant l'habituel et l'attendu par la manière (égorgement, démembrement, énucléation, émasculatation, etc.), les moyens (usage de chambres à gaz, d'armes de destruction massive, d'armes nucléaires, bactériologiques ou chimiques) et une certaine rationalité (planification, bureaucratie), la «violence extrême» est un dépassement d'horizon. L'acte, par sa singularité, suggère une désensibilisation de son auteur qui, par son forfait et dans le même mouvement, exclut sa victime de l'humanité. Pour Jacques Sémelin, la violence extrême «est l'expression prototypique de la négation de toute humanité, ceux qui en sont victimes étant souvent "animalisés" ou "chosifiés" avant d'être anéantis» (Sémelin 2002: 480). Ajoutons qu'elle n'est pas qu'anéantissement: elle est aussi une affirmation démonstrative d'une surpuissance.

Parmi ses formes contemporaines, le terrorisme est l'une des manifestations les plus spectaculaires de la violence extrême, ce qui permet de comprendre qu'elle est d'abord une théâtralisation. L'image de chaos que renvoient les attentats et autres exactions spectaculaires est un résultat dûment recherché à l'aide d'une organisation minutieuse et de stratégies affinées que cette image chaotique occulte souvent. Il s'agit d'une démarche rationnelle tendant à produire un acte apparemment irrationnel.

Les massacres collectifs qui font partie de ce que Stéphane Leman-Langlois (2006) qualifie de «mégacrimes» constituent une autre forme contemporaine de cette violence extrême, dont la Bosnie-Herzégovine et le Rwanda demeurent les exemples les plus dramatiques depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. En raison de leur ampleur et de l'organisation méthodique de leur exécution, ces massacres ont été, à juste titre, souvent qualifiés de génocides. C'est le professeur de droit américain d'origine polonaise Raphael Lemkin qui donnera le nom de génocide à ce que Winston Churchill, parlant du nazisme, qualifiait de «crime sans nom». Mais au terme génocide, devenu polémique et idéologique, sera préférée la notion de massacre que Jacques Sémelin définit comme une «forme d'action le plus souvent collective de destruction des non-combattants» (Sémelin 2012: 21).

La violence extrême agit à la fois sur l'émotionnel et sur l'imaginaire, en franchissant le seuil du tolérable et de la sensibilité ordinairement admises dans le cadre de représentations sociales. Le caractère extrême de la violence se définit en

fonction d'un imaginaire partagé, lorsque la victime est heurtée au-delà de ce qu'elle peut concevoir et des limites de ce qu'elle peut «souffrir». Il s'agit d'une violence qui franchit le seuil du concevable et ouvre sur un horizon difficilement imaginable et donc insupportable parce que non maîtrisable.

Qu'est-ce qui motive ce recours à l'extrême? Nombre d'historiens se sont demandés si les logiques politiques suffisaient à les expliquer. Ne faudrait-il pas les inférer aux dimensions psychologiques? Plusieurs approches mettent quelquefois en rapport violence extrême et ressorts émotionnels (peur, colère, haine et jouissance). À défaut de pouvoir expliquer de telles conduites par les logiques sociales ou politiques, ce sont les dimensions psychologiques qui finissent par être mises en avant. L'acte, par son caractère extrême, serait une recherche du plaisir et de la jouissance dans l'excès, devenant ainsi une fin en soi. Il peut également être une manière de tenter de compenser des manques en recherchant du sens dans le non-sens. Cela a pu être expliqué aussi comme une manière de demeurer du côté des hommes en animalisant ou en chosifiant la victime, en la faisant autre. L'auteur de la violence extrême procède à une négation de sa victime pour se (re)construire lui-même. Pure jouissance (Sofsky 1998: 89), délire (Le Bot 1992; Sémelin 2002) ou conduite fonctionnelle de reconstruction de soi (Levi 1989) sont les trois approches avancées pour expliquer la cruauté comme acte inadmissible et inconcevable (Wierwarka 2004: 268).

Parce qu'indéchiffrable et insupportable, la violence extrême se trouve souvent et par commodité rangée du côté de l'exceptionnalité. Parce qu'inintelligible, elle est inacceptable, elle est extra-ordinaire. Ses auteurs sont des barbares, des bêtes, des monstres, autrement dit des inhumains parce qu'ils accomplissent ce que l'humain est incapable de concevoir. Dans quelle mesure de telles approches constituent-elles une manière de rassurer la société des humains qui exclut ces «monstres» exceptionnels, seuls capables d'actes inhumains? Parce qu'explicables, les violences extrêmes sont quelquefois rangées dans le registre de la folie et qualifiées de «barbares» ou de «monstrueuses», qualificatifs qui déshumanisent leurs auteurs et signalent l'impuissance du témoin à comprendre et à agir. En d'autres termes, tant que la violence relève de l'explicable (réciprocité, échange, mimétisme, gain territorial, politique ou économique, etc.), elle demeure humaine; et elle devient extrême quand elle échappe à l'entendement. Indicible parce qu'injustifiable, la violence extrême est inhumaine.

Cependant, aussi inhumaine qu'elle soit d'un point de vue éthique, la violence extrême demeure du point de vue anthropologique un acte terriblement humain, que le bourreau accomplit toujours à partir de déterminants et selon un raisonnement humains. Comme le dit Sémelin (2000: 124), «les deux faces de la violence extrême, sa rationalité et sa démente, ne peuvent se penser l'une sans l'autre. Et rien ne sert de dénoncer la sauvagerie des tueurs en omettant de s'interroger sur leurs buts». L'auteur de l'acte de violence extrême s'érige en homme-dieu pour dénier toute humanité à la victime qu'il décide d'exclure de la vie, de déshumaniser en l'expulsant vers l'infra humain. Mais en cela, il ne demeure pas moins humain, terriblement

humain, mobilisant à cet effet, outre la cruauté, la sophistication technologique, la légitimation idéologique ou encore l'appareillage juridique (Kilani 2009).

## Références

Coquio, C. (2005), «Violence sacrificielle et violence génocidaire», *Quasimodo*, no8, p.193-230.

Cronier, E. (s.d.), «Grande guerre et société», *Encyclopædia Universalis*, <http://www.universalis-edu.com/encyclopedie/grande-guerre-et-societe/> (consulté le 15 mars 2020).

El Kenz, D. (2010), «Les massacres au temps des guerres de religion. Violence de masse et résistance», *Sciences Po - Violence de masse et résistance*, réseau de recherche, 4 janvier, <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/les-massacres-au-temps-des-guerres-de-religion> (consulté le 19 juillet 2019).

El Kenz, D. (2011), «Le "massacre" est-il né aux guerres de Religion?», *La Révolution française*, vol. 3, <https://journals.openedition.org/lrf/185?lang=es> (consulté le 19 juillet 2019).

Kilani, M. (2006), *Guerre et sacrifice. La violence extrême*, Paris, PUF.

Kilani, M. (2009), «Violence extrême. L'anthropologie face aux massacres de masse», in F. Saillant (dir.), *Réinventer l'anthropologie? Les sciences de la culture à l'épreuve de la globalisation*, Montréal, Liber, p.109-128.

Le Bot, Y. (1992), *La guerre en terre maya. Communauté, violence et modernité au Guatemala (1970-1992)*, Paris, Karthala.

Le Cour Grandmaison, O. (2005), *Coloniser, exterminer. Sur la guerre et l'État colonial*, Paris, Fayard.

Leman-Langlois, S. (2006), «Le mégacrime, légitimité, légalité et obéissance», *Criminologie*, vol. 2, no39, p.3-37.

Mannoni, P. (2004), *Les logiques du terrorisme*, Paris, In-Press.

Meyran, R. (2006), *Les mécanismes de la violence. États, institutions, individus*, Auxerre, Éditions Sciences humaines.

Nahoum-Grappe, V. (2002), «Anthropologie de la violence extrême: le crime de profanation», *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 4, no174, p.601-609.

Sémelin, J. (2000), «Introduction», in J. Sémelin (dir.), *Rationalités de la violence extrême*, *Critique internationale*, vol. 6, p.122-124.

Sémelin, J. (2002), «Introduction. Violences extrêmes: peut-on comprendre?», *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 4, no174, p.479-481.

Sémelin, J. (2012), *Purifier et détruire. Usages politiques des massacres et génocides*, Paris, Points.

Sironi, F. et R. Branche (2002), «La torture aux frontières de l'humain », *Revue internationale des sciences sociales*, vol. 4, no174, p.591-600.

Wieviorka, M. (2004), *La violence*, Paris, Balland.